

PROMOTION DES DEUX-ROUES, DES TRANSPORTS EN COMMUN ET DE L'AUTO-PARTAGE

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

1. Demandeur	
Nom, prénom :	Nom de l'entreprise :
Adresse :	Personne de contact :
NPA et lieu :	Adresse :
Téléphone :	Raison sociale :
Date de naissance :	Téléphone :
E-mail :	E-mail :

2. Subvention d'un abonnement		
<input type="checkbox"/> Auto partage (Mobility)	<input type="checkbox"/> Mobilis zone 20	<input type="checkbox"/> Mobilis zone 20 écoliers

3. Mobilis Ecoliers :	
Nom, prénom (enfant) :	Date de naissance :

4. Subvention à l'achat d'un véhicule		
Type du véhicule :	<input type="checkbox"/> Vélo classique	<input type="checkbox"/> Vélo ou trottinette électrique
	<input type="checkbox"/> Scooter électrique	<input type="checkbox"/> Voiture électrique ou hybride
Marque et modèle :		
Prix :	Revendeur :	

- | 5. Conditions d'obtention des subventions |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • La subvention à l'achat d'un vélo, trottinette ou d'un scooter électrique neuf se monte à 10% du prix d'achat (après déduction d'éventuels rabais ou autres subventions), jusqu'à concurrence de CHF 500.- • La subvention à l'achat d'un vélo mécanique neuf se monte à 10% du prix d'achat (après déduction d'éventuels rabais ou autres subventions), jusqu'à concurrence de CHF 150.- • La subvention pour l'achat d'un abonnement Mobility s'élève à un montant de 20% du prix d'achat, jusqu'à concurrence de CHF 60.- • La subvention pour l'achat d'un abonnement Mobilis pour la zone 20 s'élève à un montant de 20% du prix d'achat, jusqu'à concurrence de CHF 132.- • La subvention pour l'achat d'un abonnement Mobilis pour les écoliers nyonnais (6 à 16 ans révolus) résidant à Nyon s'élève à un montant de 50% du prix d'achat, jusqu'à concurrence de CHF 212.- • La subvention forfaitaire pour l'achat d'une voiture électrique/hybride est de CHF 750.- • Ces subventions sont réservées aux personnes ayant leur résidence principale à Nyon / aux entreprises établies à Nyon. • Le demandeur acquiert le véhicule pour ses propres besoins et s'engage à ne pas le revendre moins d'une année après son achat. • L'octroi de subventions (hors abonnement Mobilis ou Mobility) implique la non éligibilité pour la même subvention durant une période de 5 années consécutives. • Les demandes de subventions sont cumulables. |

.../...

- Conditions particulières relatives aux subventions :
 - Vélo classique et électrique / Mobilis : une subvention de même type par membre du ménage / 5 subventions par entreprise au maximum ;
 - Abonnement Mobility et voiture électrique/hybride : une subvention de même type par ménage / entreprise au maximum.
 - Une entreprise sise sur le territoire Nyonnais peut également bénéficier des subventions en motivant l'utilisation du vélo électrique ou des transports publics (par exemple) par ses employés pour les déplacements professionnels. La demande n'est recevable qu'en provenance de la Direction de l'entreprise. Le nom de l'entreprise ainsi que le nom du directeur (ou représentant) doivent être mentionnés au point I. Par ailleurs, la signature du directeur (ou représentant) et le tampon de l'entreprise doivent figurer au bas de ce formulaire.

6. Procédure

- Les demandes doivent être effectuées au moyen du formulaire communal suivant accompagné de la facture acquittée du véhicule/abonnement, avec mention du nom du requérant. Sont prises en compte les demandes déposées au plus tard le 31 décembre de l'année de l'achat du véhicule/abonnement, **dans les limites du budget disponible.**
- **Les demandes non datées, non signées ou incomplètes seront renvoyées à l'expéditeur.**
- Les demandes sont adressées au Service Travaux, Environnement et Mobilité, Chemin du Bochet 10, 1260 Nyon, tél. 022 316 44 03, e-mail mobilite@nyon.ch.
- Après vérification de la demande, le Service Travaux, Environnement et Mobilité fait parvenir au demandeur une confirmation de l'octroi ou non de la subvention.
- Le montant de la subvention allouée sera versé dans un délai de 30 jours sur votre compte bancaire. Merci de bien vouloir compléter les informations y relatif ci-après.
- Subvention versée sur présentation d'une copie de la carte grise du véhicule (automobile / scooter électrique).

7. Coordonnées bancaires

Nom et adresse de la banque

Numéro IBAN

8. Signature

Le soussigné confirme l'exactitude des indications ci-dessus ainsi que le respect des conditions d'obtention (cf. point 5).

Lieu, date et signature du demandeur

Si demande au nom d'une entreprise, signature du directeur (ou représentant) et tampon de l'entreprise :

.....